



DOSSIER D'INSCRIPTION TCV

ANNEE 2026/2027



Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Pour votre inscription, il vous sera demandé de nous retourner **avant le 4 juillet 2026** dans la boîte aux lettres du TCV, rue de l'Industrie – ZA les Loges 42 340 VEAUCHE :

- Le présent dossier avec les deux fiches d'inscriptions
- le règlement de la licence (encaissé en septembre) : voir tarifs
- le règlement des éventuels cours de tennis (faire un ou plusieurs chèque) (encaissé en octobre) : voir tarifs

Tout dossier rendu après le 4 juillet ne pourra pas être pris en compte pour l'école de tennis 2026-2027 s'il y a trop d'inscriptions. Les adhérents déjà inscrits pour l'année 2025-2026 seront prioritaires.

Merci de votre compréhension

Sportivement

Le Bureau du TENNIS CLUB DE VEAUCHE



TENNIS CLUB DE VEAUCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2026-2027

COORDONNÉES

Mr ☐

Mme ☐

Mlle ☐

JEUNE (-18 ans) ☐

ALDUTE ☐

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :
.....

TÉLÉPHONE PORTABLE :

TÉLÉPHONE FIXE :

ADRESSE MAIL 1 :

ADRESSE MAIL 2 :

1ère inscription au TCV : ☐ Ancien club :

Droit à l'image : oui / non

Certificat médical en cours (à donner au moment de l'inscription)

Année 2026 - 2027	COTISATION	MONTANT	REGLEMENT (Espèces, chèques, coupon sport...)	Si chèque, noter le numéro et le montant	OBSERVATION éventuelles
	Licence * + adhésion				
	Cours **			N° chèque 1 : Banque :	
				N° chèque 1 : Banque :	
				N° chèque 1 : Banque :	

* un seul chèque pour la licence et adhésion

** possibilité de régler les cours en trois fois avec chèques encaissés au 01/10/2026 - 01/11/2026 - 01/12/2026

Déduire de la licence le coupon sport de 15€ de la mairie si vous l'avez

Possession d'un badge magnétique : oui / non Si oui : N°.....

Fait à Le

Signature :



TENNIS CLUB DE VEAUCHE

TARIFS ADULTES SAISON 2026-2027

ADHÉSIONS+LICENCES				
	TARIF ADHÉSION	TARIF LICENCE FFT 2026	TOTAL	CHOIX
ADHÉSION ADULTE	97	33€	130€	☐
ADHÉSION COUPLE	159€	66€	225€	☐
ADHÉSION ÉTUDIANTE	62€	33€	95€	☐

ADHÉSIONS				
	TARIF ADHÉSION	TARIF LICENCE FFT 2025	TOTAL	CHOIX
ADHÉSION ADULTE (si licence dans un autre club)	100€		100€	☐
LICENCE DÉCOUVERTE (validité de 3 mois)	40€	10€	50€	☐

ENTRAÎNEMENTS		
	TARIF COURS	CHOIX
COURS COLLECTIFS 1 x 1H30 (30 séances)	270€	☐
COURS COLLECTIFS 2 x 1H30 (60 séances)	460€	☐
COURS À LA CARTE Sous réserve de disponibilité	10€	☐

CARTE PERFORÉE (terrains extérieurs)	5€
CLE ÉCLAIRAGE (terrains extérieur)	8€
BADGES MAGNÉTIQUE (terrains intérieur) (caution encaissée et restituée en rendant le badge)	30€

TOTAL À REGLER :



1 seul chèque pour licence et adhesion

À partir de 3 licences par famille : réduction de 20€ sur l'ensemble des licences, hors licence couple.

À partir de 4 licences par famille : réduction de 40€ sur l'ensemble des licences, hors licence couple.

Merci d'indiquer ci-dessous vos disponibilités

Vos choix seront pris en compte **sous réserve des possibilités**



TENNIS CLUB DE VEAUCHE

TARIFS JEUNES SAISON 2026-2027

ADHÉSIONS + LICENCES				
	TARIF ADHÉSION	TARIF LICENCE FFT 2026	TOTAL	CHOIX
MINI TENNIS (enfant né en 2021-2022-2023)	52€	13€	65€	☐
JEUNE -18 ANS	67€	23€	90€	☐
ADHÉSION JEUNE -18 (si licence dans autre club)	70€		70€	☐

Déduire de la licence le coupon sport de la mairie de Veauche

ECOLE DE TENNIS		
	TARIF ENTRAÎNEMENT	CHOIX
MINI TENNIS (enfant né en 2021-2022-2023) 1h/semaine (30 séances)	120€	☐
ECOLE DE TENNIS 1 x 1 h30/semaine (30 séances)	205€	☐
ECOLE DE TENNIS 2 x 1 h30/semaine (60 séances)	355€	☐
ECOLE DE TENNIS 3 x 1 h30/semaine (90 séances)	510€	☐

TOTAL A REGLER :



1 seul cheque pour licence et adhésion

Merci d'indiquer ci-dessous vos disponibilités
Vos choix seront pris en compte sous réserve des possibilités



FICHE D'INSCRIPTION



Pour permettre l'inscription au Club de Veauce et l'adhésion à la FFT, il est nécessaire de renseigner les informations ci-après [Nom, prénom, âge, adresse postale et électronique, tel portable,] :

.....
.....
.....

Je soussigné ... [mettre : Nom et Prénom]

[+ éventuellement si l'adhésion concerne un mineur] agissant en qualité de représentant légal de[mettre : Nom et Prénom du mineur] :

- reconnaît que l'adhésion au Club de Veauce entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT), **en particulier être en possession d'un certificat médical pour les adultes valide (de moins de un an) durant toute la saison sportive.**
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence, • reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,
- autorise le Club de Veauce pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2026-2027, l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club).

L'adhésion au Club entraîne *de facto* l'adhésion du membre à la Fédération Française de Tennis [dont ses organes déconcentrés (Ligues et Comités Départementaux)].

Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique) pour des finalités fédérales (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club et la FFT.

Par ailleurs, acceptez-vous de recevoir des propositions commerciales de la part de la FFT (billetteries pour RG et le BNP Paribas master, ...) et de ses partenaires :

☐ oui ☐ non

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, et le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à vous adresser :

- au Club, Mme Liliane Bouchut ou M. Arnaud Bouhey (Président)
- et à la FFT [service « organisation et systèmes d'information » : fft@fft.fr / 2, avenue Gordon Bennett – 75016 Paris].

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL (www.cnil.fr).

Date :

Signature du membre (ou pour un mineur de son représentant légal) :

Tennis Club de Veauce
Rue de l'Industrie - ZI Les Loges - 42340 VEAUCHE
Tél : 04 77 94 78 48 - Mail : tc.veauce42@gmail.com



1. Membres, cotisations

Seuls sont membres du Club les personnes à jour de leur cotisation annuelle et les membres d'honneur. La cotisation annuelle est valable à partir du 1^{er} septembre de chaque année jusqu'au 31 août de l'année suivante.

2. Licences et assurances

Les membres du Club sont licenciés à la Fédération Française de Tennis. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

La licence est enregistrée par le Club auprès de la FFT, et disponible sur le site de la FFT (www.fft.fr). La cotisation regroupe l'achat de la licence et l'adhésion au Club.

La délivrance ou le renouvellement de la licence FFT, pour la pratique du tennis, sont subordonnés à la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition. Ce certificat est valable un an à dater du jour où il a été délivré. Chaque adhérent doit veiller à la validité de son certificat en cours d'année.

3. Fiche d'inscription

Elle comporte une autorisation d'utilisation de l'image dans la communication du Club, une autorisation ou non de transfert des coordonnées personnelles (postales et mail) par le Club et la FFT à d'autres organismes.

Elle devra être remplie et signée au moment de l'adhésion.

4. Réservation des courts

La réservation des courts se fait par internet sur le site TEN'UP (cf. lien et modalités sur le site du club (www.tennisclubdeveauche.fr))

Pour jouer avec un invité, chaque adhérent dispose d'un crédit de 4 h par saison sportive.

Pour que le planning soit à jour et qu'un terrain réservé ne reste pas inoccupé, si vous ne pouvez plus jouer, annulez au plus vite votre réservation en la supprimant du planning afin que quelqu'un d'autre puisse profiter du terrain.

Le nombre de personnes pouvant se trouver sur un court est de quatre. Les chaussures de tennis sont obligatoires et une tenue correcte sur les courts est exigée.

5. Ouverture des courts

Compte tenu des dégradations survenues aux installations, les courts sont tenus fermés. Leur utilisation se fait à l'aide d'une carte perforée remise à chaque adhérent moyennant une certaine somme *. Cette carte est personnelle et ne doit en aucun cas être reproduite, prêtée, sous peine de sanctions.

* selon tarif en vigueur

Le mercredi est le jour des jeunes

Les courts leur sont attribués en priorité (stages et réservations individuelles) de : 9h à 12 h et de 14h à 18h.

Des réservations spéciales pour des cours collectifs (jeunes et adultes), des compétitions (internes ou officielles) ont lieu tout au long de la saison. Il est demandé à tous les adhérents de faire preuve de compréhension à cet égard.

6. Permanence

Elle est assurée au Club House des Loges par un membre du Bureau de 10h 30 à 11h 30 chaque samedi (sauf exceptions : jours de fête et vacances scolaires...) pour répondre aux questions des adhérents.

7. Utilisation de l'éclairage

Il se fait à la demande d'une clé spéciale remise à chaque adhérent qui en fait la demande moyennant une certaine somme *. Cette clé maintient l'éclairage des courts durant la durée de la réservation. Il y a extinction automatique des projecteurs à 22h30.

* selon tarif en vigueur

8. Diffusion de l'information

Utilisation de plusieurs supports : - tableau d'affichage extérieur (infos TCV)

- tableau d'affichage dans la cour (infos tournois)
- quelques courriers d'information peuvent être adressés aux adhérents durant la saison
- site Internet (www.tennisclubdeveauche.com)

9. Pour que le tennis reste un plaisir pour tous

Il est demandé de veiller à la propreté des terrains en utilisant les poubelles prévues à cet effet et de maintenir propres les abords.

En cas de faute grave, de non respect manifeste, volontaire et répété du règlement, et en cas d'entrave à la bonne marche du Club, celui-ci, par l'intermédiaire des membres du Bureau, pourra procéder à la radiation temporaire ou définitive de la personne fautive, la cotisation restant acquise au Club.

10. Ecole de tennis et déplacements

Avant de déposer leurs enfants, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.

Cette disposition est valable même si l'école ou les entraînements se déroulent dans un gymnase ou dans une salle située hors de l'enceinte du Club.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de l'éducateur.

L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale des déplacements occasionnés par cette activité (compétition, entraînements...).

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts et dans les vestiaires.

11. Particularités du règlement pour les courts couverts

Les courts sont accessibles de 8h à 23h.

L'entrée sur les courts couverts se fait grâce à l'utilisation d'un badge magnétique obtenu sur demande et sous règlement d'une caution*. Ce badge est délivré par la Municipalité par l'intermédiaire du TCV ; la Municipalité détient le contrôle de l'utilisation des courts couverts par les adhérents.

Le badge sera attribué de manière nominative aux adhérents adultes.

Pour les adhérents mineurs :

- Le badge est attribué au parent responsable.
- L'utilisation des courts par les mineurs est sous la pleine responsabilité du parent détenteur du badge
- Pour les enfants de moins de 12 ans, ils doivent être sous la surveillance d'un adulte pour jouer sur les courts couverts.

12. Réservation des courts :

La réservation des courts se fait par internet sur le site TEN'UP (cf. lien et modalités sur le site du club (www.tennisclubdeveauche.fr))

Pour jouer avec un invité, chaque adhérent dispose d'un crédit de 4 h par saison sportive.

Pour que le planning soit à jour et qu'un terrain réservé ne reste pas inoccupé, si vous ne pouvez plus jouer, annulez au plus vite votre réservation en la supprimant du planning afin que quelqu'un d'autre puisse profiter du terrain.

Le nombre de personnes pouvant se trouver sur un court est de quatre. Les chaussures de tennis sont obligatoires et une tenue correcte sur les courts est exigée.

13. Utilisation des courts

Les courts sont réservés à la pratique **exclusive** du tennis.

De manière générale, la pratique du tennis doit se faire en portant une tenue de sport adéquate.

Les courts doivent être laissés propres à la fin de la partie (papier et récipients vides laissés dans les poubelles etc...).

Il est obligatoire de disposer de chaussures spécifiques à la pratique du tennis dont la semelle ne marque pas et exempte de boue, cailloux... Une manière simple d'y parvenir est de les conserver dans son sac et de les chausser dans le vestiaire.

14. Pour que le tennis soit un plaisir pour tous

Il est fait appel au civisme de chacun :

Il est demandé à chacun de veiller à la propreté et à l'entretien de ce complexe sportif. En particulier, en cas de constatation d'une dégradation, elle doit être signalée au club ou à la Mairie (de manière à dégager la responsabilité du nouvel arrivant.) le plus rapidement possible.

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts et dans les vestiaires.

En cas de faute grave, de non-respect manifeste, volontaire et répété du règlement et en cas d'entrave à la bonne marche du Club, celui-ci, par l'intermédiaire des membres du bureau, pourra procéder à la radiation temporaire ou définitive de la personne fautive, la cotisation restante acquise au club.